

Du 24 au 28 novembre 2008 - Paris

LE CONGRÈS ANNUEL DES
DÉCIDEURS INFORMATIQUES ET JURIDIQUES



La Semaine de l'Informatique juridique

2008 6^e édition

**TOUTE L'ACTUALITÉ
DÉCRYPTÉE :**
CIL, Biométrie, archivage
électronique légal,
droit des logiciels libres

AU PROGRAMME

- 2 conférences d'actualité
- 7 formations pratiques

En partenariat avec :



Madame, Monsieur,

100 % des participants de l'édition 2007 **ont été satisfaits** de la Semaine de l'Informatique Juridique!

Toute l'équipe de Comundi **vous remercie pour votre confiance et votre fidélité** à votre rendez-vous annuel.

CIL, Biométrie, logiciels libres, nouvelles contraintes informatiques et libertés, émergence de nouvelles technologies et nouvelles réglementations, croissance des sanctions...il est essentiel cette année encore de faire le bilan de ces évolutions.

La Semaine de l'Informatique Juridique 2008, c'est :

- **2 nouvelles conférences d'actualité**
- **7 formations et surtout les meilleurs experts** pour maîtriser toute l'actualité informatique juridique.

Au plaisir de vous accueillir du 24 au 28 novembre 2008,

Catherine Godfroy



et toute l'équipe de la Semaine de l'Informatique Juridique 2008

■ DES PARTICIPANTS ENTHOUSIASTES :

→ "Passionnantes interventions de professionnels"
Correspondant Informatique et Liberté, AREVA

→ "Bien organisée et efficace. Enrichissante grâce à la diversité et la qualité des intervenants"
Chargée de mission, Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse

Lundi 24 Novembre	Mardi 25 Novembre	Mercredi 26 Novembre	Jeudi 27 Novembre	Vendredi 28 Novembre
C1 Correspondant Informatique et Libertés : outils et bonnes pratiques		F1 Réforme de la loi informatique et libertés		
		F2 Charte utilisateurs et droit de contrôle		
F7 Conduire un projet de Biométrie		F3 Nouvelles responsabilités du DSI	F6 Le droit des logiciels libres	
	C2 Conduire un projet d'archivage électronique légal : les bonnes pratiques	F4 Sécurisez vos contrats informatiques		Techniques de négociation de contrats informatiques
		F5 Archivage électronique légal		Archivage électronique légal des documents fiscaux et comptables

F6 Le droit des logiciels libres

Questions pratiques et méthodologiques sur une stratégie d'entreprise

■ Vendredi 28 novembre 2008

→ Animée par : **Cendrine CLAVIEZ**, Avocate responsable du Département Propriétés Intellectuelles, Nouvelles Technologies et Contrats, **Cabinet TAJ**

Qu'est-ce qu'un logiciel « libre » ?

- D'un point de vue technique : disponibilité du code source
- D'un point de vue juridique : un logiciel libre n'est pas un logiciel sans droit :
 - Comment est-il protégé par le droit d'auteur
 - Des droits et des obligations délimités par une licence

I - COMPRENDRE LES DIFFÉRENTES LICENCES LIBRES, POUR MIEUX CHOISIR

Maîtriser les trois catégories de logiciels libres : les différents degrés de propriétérisation possibles

- Licence-type libre : GNU General Public License (GPL), Cecill
- Licence-type semi libre : Mozilla Public License (MPL)
- Licence-type de domaine public : Massachusetts Institute of Technology License (MIT ou X11), Berkeley Software Distribution (BSD), Apache Software License (ASF), Zope Public License (ZPL)

Comparaison des différentes licences libres : quelles sont les incidences juridiques et pratiques pour l'éditeur de logiciels :

- Accessibilité, exclusions, modifications
- Droit de copie
- Redistribution
- Redevances, extractions
- Modifications, intégration
- Garantie et maintenance
- Substitution de licence
- Responsabilité

II - LA MISE EN ŒUVRE EN FRANCE : DES ECUEILS REDHIBITOIRES QU'IL FAUT MAÎTRISER

A. CONTRAINTES JURIDIQUES ET SOLUTIONS : LA LICENCE CeCILL

1. Quel est le droit applicable

2. La formation du contrat : les conditions de validité de l'article 1108 du Code civil (consentement, capacité, objet, cause)

- Comment déterminer les parties : la qualification juridique du logiciel en tant qu'œuvre
 - Œuvre créée par un salarié
 - Œuvre de collaboration créée par plusieurs personnes
 - Œuvre collective créée par plusieurs contributeurs sous l'impulsion et la direction d'une personne physique ou morale
 - Œuvre dérivée ou composite résultant de contributions et modifications successives du logiciel initial
- L'échange des consentements : les vertus du double-clic

3. Le droit de la responsabilité et les garanties

Absence de garantie et risque du développement

- Limitation/exclusion de responsabilité entre professionnels
- Exclusion de la garantie des performances
- Exclusion de la garantie d'éviction

B. LIMITATION DES SOLUTIONS FRANÇAISES DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL DE PREDOMINANCE DE GNU GPL :

Décision du 28 mars 2007 du Tribunal de Grande Instance de Paris, 3ème chambre, 1ère section, SA Educaffix / CNRS et autres

F7 Conduire un projet de biométrie

Du cadre légal à la mise en œuvre technique

■ Lundi 24 novembre 2008

→ Animée par : **Maître Cathie-Rosalie JOLY**, Avocat et Docteur en droit des NTIC, **CABINET ULYS**
Hervé JAROSZ, Product Manager, **SAGEM DEFENSE SECURITE**

Atelier 1 : Maîtriser le cadre légal d'un projet de biométrie

Comprendre la position de la CNIL sur la biométrie : évolutions, dernières mises à jour...

- Maîtriser la loi informatique et libertés, fondement de la réglementation applicable aux systèmes biométriques
- Quelle est la position de la CNIL vis-à-vis des différentes technologies biométriques

Cas pratique : Remplir le dossier CNIL : bonnes pratiques & erreurs à éviter

Bonnes pratiques et erreurs à éviter pour multiplier les chances d'acceptation du projet de biométrie par la CNIL.

Etude de cas : Analyse des avis rendus par la CNIL

Avant de mettre en place votre projet de biométrie : connaître vos obligations et vos responsabilités juridiques

- Repérer vos obligations envers le personnel et les instances représentatives dans l'entreprise
- Quels sont les éléments clés du contrat avec le prestataire : clauses de garantie, matrice des responsabilités...

Exploiter votre projet de biométrie : repérer et anticiper les risques juridiques

- Transmission des données : quels sont les risques juridiques
- Quelle validité de la preuve biométrique ?

Atelier 2 : Comment déployer une solution biométrique : du choix de la solution à l'évaluation du système

Cas pratique : Analyse comparative des technologies de reconnaissance biométrique : voix, iris, empreintes ...

Identifier les dernières avancées technologiques et les perspectives d'évolution des systèmes biométriques

- Comment envisager l'évolution de l'acceptation du système biométrique en France et en Europe
- Quelles sont les technologies biométriques émergentes : veine, visage...

Cas pratique : Comment rédiger un cahier des charges pour trouver un prestataire qui répond à vos besoins de biométrie

Comment procéder au test du système biométrique

- Quels éléments tester et comment utiliser les résultats
- Mettre en place des procédures en cas de dysfonctionnement

Mettre en œuvre votre système biométrique : que devez-vous faire et externaliser

- Comment communiquer sur ce nouveau système en interne et organiser la formation

Comment évaluer la performance d'un système biométrique

- Exploiter les statistiques du système : taux de rejet, passage forcé...
- Comment s'assurer de la fiabilité du système : contrôle, maintenance...

C2 Conduire un projet d'archivage électronique légal Panorama des bonnes pratiques : signature électronique, solutions techniques, mesure du ROI...

■ Mardi 25 novembre 2008

[Déjeuner d'échanges](#)

8h45 - 9h15 : Accueil

→ Conférence sous la présidence de :
Sylvie DESSOLIN-BAUMANN, expert AFNOR-ISO Records Management, Responsable du Centre National d'Archives et du Records Management de l'AFPA de Metz

Matinée : 9h15 - 12h30

Appréhender le cadre légal et les premières jurisprudences pour cartographier les risques juridiques à tous les stades du projet d'archivage électronique

Preuve électronique, signature électronique, certificats de validité, normes AFNOR NFZ42-013...quels sont les risques juridiques lors de chaque étape d'un projet d'archivage électronique, comment établir une cartographie des risques. Bonnes pratiques et erreurs à éviter pour se prémunir des risques.

→ **Benoît LOUVET, Avocat Associé, LAMY & ASSOCIES**

Questions / réponses : Comment garantir l'authenticité et l'intégrité de la signature électronique

- Quelle est la valeur juridique d'une signature électronique
- Comment conserver une signature électronique dans le temps ... et toutes autres questions posées par les participants le jour de la conférence

→ **Benoît LOUVET, Avocat Associé, LAMY & ASSOCIES**

Vidéos, fichiers lourds, documents textes...analyse comparative des principales solutions d'archivage électronique disponibles sur le marché

- Comment est segmentée l'offre : tiers payeurs et éditeurs de solutions d'archivage
- Avantages et inconvénients de ces solutions
- Dans quel cas une « solution maison » est avantageuse
- Parer le manque de solution globale : solutions par types de données et opérabilité
- Comment rédiger un appel d'offre pour trouver une solution à vos besoins

→ **Sébastien GUILLET, Consultant, AT20**

Concilier disponibilité des archives et sécurisation des données sensibles : la réponse de l'archivage électronique

- Impliquer les différents Services dans votre projet d'archivage électronique
- Mettre en place un système d'archivage électronique en prenant en compte la problématique du dossier patient
- Estimer les bénéfices attendus pour la prise en charge des patients et pour le personnel
- Quels sont les critères techniques et financiers à prendre en compte

→ **Philippe HUDDLESTONE, Directeur informatique, CHU d'Arras- Lauréat du Grand Prix des Trophées Entreprise et Société de l'information décerné par CIO et Le Monde Informatique**

14h00 - 17h15

Evaluer le ROI de votre projet d'archivage électronique pour vendre votre projet à la Direction Générale

- Comment mesurer le coût global d'un projet d'archivage : matériels, logiciels, infrastructure, acquisition de compétences...
- Quels sont les bénéfices à attendre d'un projet d'archivage électronique : bénéfices financiers, matériels, humains...
- Comment évaluer le temps de retour sur investissement : quels facteurs prendre en compte
- Comment utiliser le ROI pour vendre votre projet d'archivage électronique à votre Direction Générale

→ **Catherine GROOS, Dirigeant, ArchivesLegalSolutions**

Comment sensibiliser les services à l'importance de l'archivage électronique

- Prévoir l'archivage électronique en amont du cycle de vie des documents : comment faire, qui impliquer
- Sélectionner les documents à archiver : comment impliquer les services
- Recadrer le rôle de chacun dans un projet d'archivage électronique : DSI, responsable documentation, services...
- Sensibiliser les différents acteurs par des actions de communication : les idées qui marchent

→ **Jean-Pierre BLANGER, Directeur R&D, Total Document Management, RICOH FRANCE**

Comment prendre en compte l'archivage électronique dans le cycle de vie du document

- Comment déterminer les documents qui nécessitent d'être archivés électroniquement
- Comment archiver électroniquement des documents non préparés à ce type de projet
- Organiser les processus pour procéder à l'archivage électronique : les bonnes pratiques
- Présentation de la solution retenue : faire le point sur les avantages et les faiblesses de cette solution

→ **Michel COTTIN, Responsable documentation interne et record management, ORANGE LABS**

Focus : Comment installer un coffre-fort électronique : de l'étude à l'utilisation

→ **Pascal BENZINEB, Direction de l'organisation des systèmes et des technologies de l'information, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE**

Synthèse de la journée par Sylvie DESSOLIN-BAUMANN

C1 Correspondant Informatique et Libertés : outils et bonnes pratiques

■ Lundi 24 novembre 2008

8h45 - 9h15 : Accueil

9h15 - 12h00

Etat des lieux et perspectives d'évolution de la fonction CIL

- Chiffres clés
- Compétences et missions du CIL, les évolutions marquantes

→ Inès ROGIC, Cellule Correspondant, CNIL

Quels outils de contrôle pour faciliter le suivi des traitements au quotidien et la prise de décision

- Organiser une typologie des traitements
- Développer des outils informatiques de mise à jour
- Organiser le suivi des traitements

→ Xavier LECLERC, CIL, Axil-Consultants,

Quel dispositif de communication pour responsabiliser l'ensemble des salariés à la loi Informatique et Libertés

- Comment combiner les outils de communication pour sensibiliser les salariés à la loi Informatique et Libertés
- Encourager leur participation active au bon suivi des traitements

→ Marie-Gaëlle CHOISY, CIL, France Télécom

Déjeuner d'échanges

14h00-17h30 :

Comment établir une grille de critères à partir des recommandations de la CNIL pour valider un traitement

- Synthétiser les recommandations édictées par la CNIL
- Référencer les traitements mis en œuvre

→ Daniel AMSILI, CIL et DSSI, IONIS

Table ronde : Devenir un interlocuteur privilégié au sein de l'entreprise, connaissances et savoir faire du CIL

→ Anne GORGE, CIL, Bull
Xavier LECLERC, CIL externe, Délégué Général de l'AFCDP
Sarah WANQUET, CIL, Axiom

Quel dispositif de crise pour gérer un contrôle de la CNIL dans son entreprise

- Modalités du contrôle et sanctions éventuelles
- Se préparer en interne à un contrôle de la CNIL : qui fait quoi
- Définir le comportement à adopter pendant le contrôle par les salariés de l'entreprise

→ Monique GRATALOUP, Coordinateur CNIL, Caisse d'Epargne

Développer une charte Informatique dans le secteur hospitalier pour ancrer cette loi dans l'établissement

- Expliquer l'essence de la loi, détailler les droits et devoirs qui en découlent
- Les rubriques nécessaires à une charte informatique
- Les écueils à éviter dans l'élaboration de la charte

→ Hervé PARIS, Responsable Informatique, Centre hospitalier de Versailles

■ Mardi 25 novembre 2008

8h45 - 9h15 : Accueil

9h15 - 12h30

Comment répondre aux demandes de droit d'accès et aux plaintes

- Focus sur le droit d'accès et de rectification
- Comment répondre aux plaintes, internes ou externes
- Le cas particulier du secret professionnel opposable à la CNIL

→ Ariane MOLE, Avocat Associé, cabinet Bird & Bird

CIL, comment passer d'un rôle de contrôle à un rôle de conseil auprès des opérationnels : les outils pour réussir

- Intégrer et conseiller les équipes de développement de traitements
- Apprendre à communiquer et faire passer ses recommandations
- Mémos, élaboration de diagnostic... : la boîte à outils du consultant interne

→ Katy TRÉCA, DSI, ENS Cachan

Comment développer un réseau interne de correspondants pour faciliter la remontée d'informations au sein de l'entreprise

- Quel profil, quelle formation pour les correspondants
- Comment équiper et motiver les correspondants

→ Hélène LEGRAS, CIL, Areva

Déjeuner d'échanges

14h15-17h15

Comment éviter l'archivage sauvage, des outils pour contrôler la conservation et l'épuration des données électroniques

- Organiser les conditions de l'archivage
- Encadrer la sécurisation de la conservation des données
- Définir une politique d'épuration des données

→ Goulven LE BRECH, CIL, École des Hautes Études en Sciences Sociales

Professionaliser votre bilan annuel et vos outils de reporting

- Un gage de confiance et de sérieux vis-à-vis de ses partenaires et clients
- Construire son bilan annuel grâce au reporting

→ Nadia PINARD, CIL, Conseil Général de la Drôme

Comment assurer la conformité des traitements à risques avec la loi Informatique et Libertés

- Les prérogatives du CIL en matière de prévention des traitements à risques
- Mise en situation : les enjeux et les limites de la cybersurveillance

→ Laurent CARON, Avocat Associé, Lamy & Associés

Synthèse et fin de la conférence

F1 Réforme de la loi Informatique et Libertés du 6 août 2004 L'impact sur le régime juridique des fichiers et des traitements

■ Les 26, 27, 28 novembre 2008

→ Animée par : **Ariane MOLE**, Avocat Associé, **Cabinet Bird & Bird** et **Hélène LEBON**, Avocat, **Cabinet Bird & Bird**

Les principaux changements issus de la réforme de la loi Informatique et Libertés

Maîtriser les impacts de la réforme de la loi Informatique et Libertés

- Mesurer le risque pénal, civil et administratif
- L'évolution du rôle de la CNIL et ses nouveaux pouvoirs

Savoir gérer les déclarations et demandes d'autorisation auprès de la CNIL

- Les traitements soumis à déclaration, demande d'avis ou demande d'autorisation
- Eviter les pièges de la déclaration simplifiée
- Comment gérer la période transitoire
- Récépissé, avis ou autorisation : quel est le point de départ du traitement légal

Nomination d'un correspondant à la protection des données : le statut, les missions et le mode de désignation

Cas Pratique : établir un dossier de déclaration ou de demande d'autorisation

Les conditions d'utilisation des informations nominatives

Comment collecter et utiliser des informations nominatives conformément à la loi

- L'utilisation des informations dites « sensibles »
- Les conséquences sur les contrats avec les prestataires
- Quelle durée de conservation des données

- Vos obligations en cas de modification des informations, fichiers et traitements

Prospection, recouvrement, information du consommateur : les obligations à respecter

- La CNIL et le code de déontologie du marketing direct
- Les nouvelles obligations d'information et/ou de consentement du consommateur
- Maîtriser les nouvelles règles en matière de prospection électronique
- Dans quels cas faut-il un consentement / une information

L'utilisation des fichiers et traitements dans le cadre du recrutement et de la gestion du personnel

Recrutement, évaluation de votre personnel : quel cadre juridique mettre en place

Comment concilier libertés individuelles et gestion du personnel

- Le rapport de la CNIL sur la cybersurveillance des salariés
- Email des salariés dans l'entreprise
- Charte Intranet/Internet, règlement intérieur : quelle valeur juridique

Tout savoir sur le fonctionnement de la CNIL : missions, pouvoirs et contrôle de la CNIL

Mettre en place une stratégie de gestion internationale des données : objectifs et cas d'application

F2 Charte utilisateurs et droit de contrôle

■ Les 26 et 27 novembre 2008

→ Animée par : **François COUPEZ**, Adjoint du Responsable Juridique du Droit des Nouvelles Technologies, **SOCIETE GENERALE**

Intégrer les dernières évolutions légales et jurisprudentielles dans votre projet de contrôle de l'utilisation des technologies :

- La loi Informatique et libertés, l'approche de la CNIL, la jurisprudence
- Contraintes spécifiques à chaque technologie : email, Internet...

Les cas d'absence de vos salariés : comment organiser la prise en main des technologies

- Risques juridiques, stratégie préventive et réactive

Quelles mesures prendre en cas d'infraction à la loi ou aux règles de l'entreprise

Limitier les risques de responsabilités des dirigeants et des acteurs des contrôles lors de faits délictueux commis grâce au réseau informatique

Cas pratique : Analyse de clauses de chartes Informatiques

Contenu de la Charte : éviter les écueils lors de sa rédaction

- Que recouvre la notion juridique « d'usage abusif »
- Faut-il déterminer un quota d'e-mails par jour

Valider juridiquement la Charte

- Comité d'entreprise, CNIL, Inspection du travail...

F3 Nouvelles responsabilités du DSI Comment prévenir les risques de sanctions

■ Les 26 et 27 novembre 2008

→ Animée par : **Eric BARBRY**, Avocat à la Cour, **CABINET ALAIN-BENSOUSSAN**

Définir et délimiter l'étendue de votre responsabilité

- Quelles sont les sources de responsabilités d'un DSI : comment sont-elles partagées dans l'entreprise
- Externaliser votre responsabilité en sécurisant vos contrats informatiques
- Analyse des clauses de contrats informatiques impliquant la responsabilité du DSI

Sécurité des SI : comment vous protéger en cas de dysfonctionnement

- Comment vous mettre aux normes : BS 7799, ISO 17799, COBIT...
- LSF, Sarbanes Oxley, Bâle II : responsabilités du DSI en matière de transparence et de gestion des risques
- Repérer vos obligations en matière d'audit des SI : bâtir une grille d'audit

Sécuriser l'utilisation des SI par les salariés

- Assurer la sécurité juridique de votre cybersurveillance : outils, limites des contrôles, sanctions...
- Instaurer une charte d'utilisation des outils de communication
- Protéger vos responsabilités en cas d'atteinte de vos SI : traçabilité, preuves à conserver, faire face à une enquête...
- Piratage informatique dans votre structure : quelle est votre responsabilité

Manipuler les données personnelles en toute sécurité juridique

- Remplir une déclaration et une demande d'autorisation auprès de la CNIL

F4 Sécurisez vos contrats informatiques Négociez et rédigez les clauses indispensables pour verrouiller tous vos contrats

■ Les 26, 27, 28 novembre 2008

→ Animée par : **Benoit DE ROQUEFEUIL**, Avocat à la cour, **ALAIN BENSOUSSAN AVOCATS** - **Sonia HADJALI**, Avocat à la cour, **CABINET HADJALI** - **Franklin BROUSSE**, Avocat à la cour, **CABINET BIRD & BIRD**

Préparation des contrats informatiques : prévenir les litiges ?

- Définir vos besoins, préparer la négociation
- Les critères de réussite et les leviers de négociation clés

Maîtriser les clauses incontournables pour verrouiller vos contrats

- Limiter les risques de mise en cause liés à la gestion des droits d'auteur sur les créations informatiques
- Clauses «objet», «conditions financières», «recette», «responsabilité», garanties, pénalités
- Contrats de réalisation d'un cahier des charges, d'étude, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'audit...

Les contrats de services informatiques : licence, maintenance, ASP

- Contrats de licences : définir vos droits d'utilisation
- Maintenance et TMA: assurer la pérennité du service
- Le contrat ASP : assurer la sécurité du service

Les contrats d'intégration : les principaux pièges à éviter

- Garantir la réussite des contrats ERP/PGI
- Surmonter la complexité des nouveaux contrats multi-composants

Maîtriser les nouveaux schémas contractuels de l'infogérance

- Les nouveaux contrats d'infogérance, de «facilities management» et de «outsourcing»
- Le risque social : le transfert de salariés

Contrats informatiques : les précautions pour éviter les sanctions financières et pénales

- Le recours à des prestataires extérieurs, risques juridiques, prêt de main d'oeuvre, marchandage...

Les obligations à respecter lors de l'introduction de nouvelles technologies

- Respecter la procédure d'information et de consultation du comité
- Quelles sont les obligations auprès de la CNIL

[Journée complémentaire optionnelle 28 novembre 2008](#)

Techniques de négociation de contrats informatiques

Au cours de cette journée les participants simulent une négociation opposant deux équipes, l'une côté fournisseur, l'autre côté client. Il s'agit d'une approche pratique de la rédaction des contrats, des différentes techniques contractuelles et des réflexes pratiques à développer en situation de négociation.

Les participants apprennent ainsi comment :

- Conduire une négociation
- Intégrer les aspects juridiques dans la conduite de projet informatique
- Mesurer le risque contractuel
- Négocier un contrat d'externalisation ou d'infogérance
- Maîtriser la négociation des annexes financières et techniques

F5 Archivage électronique légal : Relevez les défis juridiques et techniques

■ Les 26 et 27 novembre 2008

→ Animée par : **Benoît LOUVET**, Avocat Associé, **LAMY ET ASSOCIES**

Les enjeux et le cadre juridique de la conservation des documents électroniques

- Droit de la preuve
- LCEBN: les nouveautés
- Loi informatique et liberté : vos nouvelles obligations
- Contrôle des comptabilités informatisées et règles de conservation des documents

Dématérialisation et archivage légal : le cadre normatif de la mise en œuvre

- Comment mettre en œuvre la norme NF Z42-013
- Implications des normes sur l'archivage électronique

Réussir la rédaction de vos contrats de prestation en matière de dématérialisation et d'archivage électronique

- Archivage et dématérialisation en externe : les différents types de contrats de prestation

Cas pratique : Garantir le respect de la norme NFZ 42-013 lors de la rédaction d'un cahier des charges

Cas pratique : Comment élaborer une charte d'archivage

Quelles précautions lors de l'accès aux archives électroniques légales

- Les raisons d'accès aux archives légales
- Cybersurveillance et droit du travail
- La restauration des données comptables fiscales et sociales

La suppression des archives électroniques : obligations et risques encourus

[Journée complémentaire optionnelle 28 novembre 2008](#)

Archivage électronique légal des documents fiscaux et comptables

→ Animée par : **Pascal SEGUIN**, Avocat Associé, **Cabinet TAJ**, Ancien Inspecteur Principal des Impôts

Les pièces justificatives comptables se dématérialisent de plus en plus. Vous avez l'obligation d'assurer et d'organiser leur archivage à des fins d'exploitation dans le cadre de contrôles fiscaux. Quels sont vos droits et obligations ? Comment conserver vos pièces justificatives électroniques comptables ?

■ Pour recevoir le programme détaillé contactez **Catherine Godfroy** par téléphone **01 46 29 69 06** ou par mail cgodfroy@reedbusiness.fr

EN PARTENARIAT AVEC :



PAR TÉLÉPHONE

01 46 29 23 79
Service Clients

PAR FAX

01 46 29 68 29

PAR COURRIER

COMUNDI
2, rue Maurice Hartmann BP62
92133 Issy-les-Moulineaux

INTERNET

Réservation :
inscription@reedbusiness.fr
Information :
infocomundi@reedbusiness.fr
www.comundi.fr**Mon choix : je coche la conférence ou la formation à laquelle je souhaite m'inscrire**

Code	Je m'inscris	Titre	Nbre de jours	Date(s)	Prix Net € HT
G027 / C1	<input type="checkbox"/>	Correspondant Informatique et Libertés	2 jours	24-25 novembre	1 645 € HT
G027 / C2	<input type="checkbox"/>	Conduire un projet d'archivage électronique légal : les bonnes pratiques	1 jour	25 novembre	1 095 € HT
G027 / F1	<input type="checkbox"/>	Réforme de la loi informatique et libertés	3 jours	26-27-28 novembre	2 360 € HT
G027 / F2	<input type="checkbox"/>	Charte utilisateurs et droit de contrôle	2 jours	26-27 novembre	1 645 € HT
G027 / F3	<input type="checkbox"/>	Nouvelles responsabilités du DSI	2 jours	26-27 novembre	1 645 € HT
G027 / F4	<input type="checkbox"/>	Sécurisez vos contrats informatiques	3 jours	26-27-28 novembre	2 360 € HT
G027 / F5	<input type="checkbox"/>	Archivage électronique légal	2 jours	26-27 novembre	1 645 € HT
G027 / F6	<input type="checkbox"/>	Le droit des logiciels libres	1 jour	28 novembre	1 095 € HT
G027 / F7	<input type="checkbox"/>	Conduire un projet de Biométrie	1 jour	24 novembre	1 095 € HT

Tarifs conférences et formations (7 h/j) : 3 jours : 2 360 € HT
 1 jour : 1 095 € HT 4 jours : 2 895 € HT
 2 jours : 1 645 € HT 5 jours : 3 145 € HT

Inscriptions multiples :

Vous vous inscrivez à plusieurs sur une formation : bénéficiez de - 10 % sur la 2ème inscription. Vous souhaitez obtenir un devis, contactez notre service commercial au 01 46 29 23 30 ou à l'adresse comundi@reedbusiness.fr.

Transports :

Vous souhaitez recevoir avec votre convocation :

- Un fichet SNCF de 20% portant sur le billet Aller-Retour et la réservation.
- Le code référence Air France qui vous permet d'obtenir des tarifs préférentiels sur un vol aller-retour en classe économique et affaires.

Hébergement :

Pour réserver votre chambre d'hôtel, contactez la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant le code de réservation RBI.

Lieu de la formation :

Le lieu exact vous sera précisé sur votre convocation, environ 4 semaines avant la date du stage.

Conditions d'inscription :

Les frais de participation comprennent : la formation, le support pédagogique, les petits-déjeuners, les pauses et déjeuners. A réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de Convention de Formation Simplifiée.

Conditions et moyens de paiement :

- par virement bancaire à notre banque CIC OUEST, libellé au nom de RBI, compte n° 30066 10947 00010064801 32
- par chèque à l'ordre de Reed Business Information - Comundi.

Le règlement doit obligatoirement être effectué avant la formation. Pour les organismes soumis au code des marchés publics, la facture leur sera communiquée après la formation. A compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 45 jours.

- règlement par OPCA : il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre OPCA, de faire votre demande de prise en charge avant la formation et de l'indiquer explicitement dans le bloc "adresse de facturation". Si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu le 1er jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage.

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 14 jours calendaires avant le début de chaque session, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 10% des frais de participation dans la limite de 180 HT (215,28 TTC) pour frais de dossier. Après cette date, les frais de participation resteront dus en totalité, mais les participants pourront se faire remplacer. Toute annulation devra être confirmée par écrit : un accusé de réception vous sera adressé par retour. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le contenu de son programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Qui sommes-nous ?

Spécialistes depuis 1987 de la formation pour managers, cadres et dirigeants de tous les secteurs d'activité, privé et public, nous figurons parmi les principaux organismes de formation français. Présents dans tous les domaines de l'entreprise, nous organisons plus de 1100 sessions de formation par an. COMUNDI fait partie du groupe Reed Elsevier, leader mondial de l'information professionnelle.

Garantie de Qualité :

COMUNDI applique à l'ensemble de ses formations des principes rigoureux de qualité. Si vous estimez qu'une formation n'a pas répondu à vos attentes, notre Service Clients se tient à votre disposition. Tél : 01 46 29 23 79 / Fax : 01 46 29 68 29.

Participant

M./Mme :
 Fonction :
 Service :
 Tél :
 Fax :
 e-mail :

Responsable du suivi de l'inscription

M./Mme :
 Fonction :
 Service :
 Société / Établissement :
 Adresse :
 Code Postal :
 Ville :
 N° TVA intra communautaire :
 SIRET : NAF / Activité :
 Nbre salariés / Habitants :
 Tél : Fax :
 e-mail :

Adresse facturation (si différente) ou prise en charge par organisme collecteur

M./Mme :
 Société / Établissement :
 Adresse :
 Code Postal :
 Ville :
 Tél : Fax :

Cachet / Signature

COMUNDI bénéficie de l'Agrément Ministériel pour la formation des Élus Locaux, ainsi que de la Qualification OPQF. (Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation).

